

Rapport préliminaire au budget 2026

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])



Table des matières

0	Synthèse	4
1	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	4
1.1	Généralités	4
1.2	Amortissements	5
1.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)	5
1.2.2	Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)	5
1.2.3	Nouveau patrimoine administratif	5
1.2.4	Suppression des amortissements supplémentaires	Erreur ! Signet non défini.
1.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	5
2	Commentaires	5
2.1	Compte de résultats	5
2.2	Investissements	8
3	Résultat	9
3.1	Vue d'ensemble	9
3.2	Résultat du compte global	9
3.2.1	Compte de résultats	9
3.2.2	Compte des investissements	9
3.2.3	Résultat du financement	10
3.3	Résultat du compte général	10
3.4	Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »	11
3.5	Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »	11
3.6	Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »	12
3.7	Résultat du financement spécial « Sapeurs-pompiers »	12
4	Compte de résultats	13
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)	13
	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)	14
5	Compte des investissements	15
5.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions	15
6	Etat des capitaux propres	16
6.1	Evaluations	16
6.2	Commentaire des évaluations	16
6.2.1	Financements spéciaux (GM 290)	16
6.2.2	Préfinancements (GM 293)	17
6.2.3	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)	17
6.2.4	Excédent ou découvert du bilan (GM 299)	17
7	Indicateurs financiers (résultat total)	17

8	Proposition du conseil communal.....	18
9	Approbation du budget.....	20

Rapport préliminaire au budget 2026

0 Synthèse

Quotité d'impôt

Conformément à la planification financière à moyen terme 2025 à 2031 de nos finances communales et en fonction d'une évolution fiscale toujours délicate à prévoir, le Conseil municipal et la commission des finances proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1.92 pour l'année 2026. Les rentrées fiscales sont estimées, d'une part, par projection de la première tranche d'impôt 2025 et des acomptes des personnes morales et d'autre part, en fonction de la prévision de croissance des plus grands instituts d'études économiques.

Par rapport à l'année précédente, ces prévisions ont été revues à la baisse. Les instituts économiques s'attendent à ce que la croissance de l'économie suisse reste également inférieure à la moyenne au cours des deux prochaines années. L'inflation devrait elle aussi être plus faible. Ces éléments devraient ralentir la progression attendue des recettes fiscales dans les années à venir.

Traitements/salaires

Corps enseignant : conformément à la Loi sur le statut du corps enseignant et l'Ordonnance sur le statut du corps enseignant.

Personnel communal : conformément au Règlement sur le statut du personnel et les traitements et l'Ordonnance sur le statut du personnel et les traitements.

Autorités communales : conformément au Règlement sur les indemnités et vacations.

Financements spéciaux

En fonction de la situation financière du FS ET « Alimentation en eau » et conformément à notre règlement sur l'alimentation en eau avec tarif, le Conseil municipal décide de maintenir la taxe de base du m³ d'eau pour l'année prochaine à CHF 1.35/m³ + TVA 2,6% et la taxe de consommation à CHF 1.15/m³ + TVA 2,6%.

Selon le règlement d'assainissement et tarif, la taxe de base du m³ pour l'assainissement est maintenue à CHF 1.56/m³ + TVA 8,1% et la taxe de déversement à CHF 1.20/m³ + TVA 8,1%.

Le montant du financement spécial équilibre de la tâche (FS ET) « Traitement des déchets », s'élève à CHF 136'495.39 au 1^{er} janvier 2025. Le Conseil municipal décide de maintenir la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolus) à CHF 60.00 pour l'année 2026. En effet, cette dernière a été réduite de CHF 5.00 à partir du 1^{er} janvier 2025.

1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

1.1 Généralités

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

En vertu du chiffre 1.1 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111), les communes municipales, les communes mixtes et les conférences régionales introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon la législation bernoise sur les communes au 1^{er} janvier 2016.

1.2 Amortissements

1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2 :

Le patrimoine administratif existant de CHF 6'372'455.80 a été amorti pendant une durée de 10 ans soit depuis l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2025. Plus aucun montant ne figure donc dans le cadre du budget 2026.

1.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

- Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement : Amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial « maintien de la valeur » de l'année précédant l'introduction du MCH2. A titre de rappel, tout a été déprécié dans les deux domaines à la fin de l'année 2018.

1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

1.2.4 Suppression des amortissements supplémentaires

Dix ans après l'introduction du MCH2, la prescription relative à l'obligation de comptabiliser des amortissements supplémentaires est abrogée par la révision de l'OCo du 13 novembre 2024. Le compte *amortissements supplémentaires* (29400.00) est supprimé en une seule fois et son solde est transféré dans l'excédent du bilan en 2026 (art. T3-1 OCo).

Cette abrogation a des répercussions sur l'élaboration du budget 2026. Il n'y aura en effet plus de postes concernant la constitution d'une réserve au moyen d'amortissements supplémentaires et la dissolution d'une telle réserve.

1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante.

2 Commentaires

2.1 Compte de résultats

Charges de personnel

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2025 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2026. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du personnel effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont évaluées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

Service du feu : tâche 1500

L'excédent de charges de CHF 99'100.00 est comptabilisé en diminution du financement spécial « Police du feu » dont le montant au 1^{er} janvier 2025 s'élève à CHF 610'724.95.

Protection civile : tâche 1620

Le Syndicat de commune du Jura bernois à la responsabilité de mettre en œuvre les prestations et missions qui incombent à la protection civile, dans le respect des prescriptions légales et des attentes cantonales et fédérales.

Afin de garantir ces prestations, la contribution financière augmentera en 2026 de CHF 10.00 à CHF 14.00 par habitant en raison notamment du départ de la commune municipale de Moutier qui entraînera une perte de revenus d'environ CHF 75'000.00.

Bâtiments scolaires : tâche 2170

Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire (art. 83 OCo), en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations définie de manière contraignante à l'annexe 2 OCo, Cette durée était jusqu'ici de 25 ans pour les bâtiments scolaires (écoles enfantines comprises) et s'échelonnait entre 25 et 40 ans pour les autres bâtiments.

Les durées d'utilisation de la catégorie d'immobilisations « terrains bâtis » ont été uniformisées lors de la modification de l'OCo du 13 novembre 2024. L'annexe 2 dans son intégralité a par ailleurs été optimisée sur le plan formel et sur celui de la lisibilité. A partir du 1^{er} janvier 2026, la nouvelle durée d'utilisation d'un bâtiment scolaire a été fixée, à l'annexe 2 de l'ordonnance sur les communes, à 33 1/3.

Salle de gymnastique : tâche 2171

Halle des sports : tâche 3411

En fonction des arguments suivants : « Respect de l'intimité et du bien-être », « Prévention du harcèlement et du malaise social », « Encouragement à l'hygiène », « Conformité aux standards modernes », « Meilleur contrôle sanitaire et sécuritaire », le Conseil municipal souhaite installer durant l'année 2026 des cloisons de séparation dans les douches de la salle de gymnastique ainsi que dans la halle des sports.

Ces arguments mettent en avant l'importance du confort psychologique, de la sécurité et de l'hygiène pour les élèves dans un espace collectif.

Direction et administration des écoles : tâche 2190

Le Conseil municipal a décidé l'augmentation du taux de travail de 30% supplémentaire pour le secrétariat scolaire à partir du 1^{er} septembre 2025. A la suite d'une analyse approfondie, les deux directions scolaires ont exprimé le besoin d'un renforcement du secrétariat afin de mieux les soutenir dans leurs tâches administratives.

Service social scolaire : tâche 2197

Le Conseil municipal a également décidé l'augmentation du taux de travail de 24% supplémentaire pour le service régional de travail social en milieu scolaire à partir du 1^{er} janvier 2026. Cela permettra d'optimiser les présences, de valoriser le travail de prévention, de mieux répartir les tâches, de répondre aux besoins du réseau et de poursuivre le soutien aux corps enseignants.

Prestations complémentaires à l'AVS / AI : tâche 5320

Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie.

La Caisse de compensation du canton de Berne s'attend à une augmentation plus forte des coûts des prestations complémentaires pour les frais de maladie et d'invalidité ainsi que pour les frais de soins et d'assistance, qui sont à la charge du canton.

Compensation des charges de l'aide sociale : tâche 5799

Selon les dernières prévisions, la part par habitant de la compensation des charges devrait connaître une augmentation supplémentaire de CHF 12.00 en 2026 pour atteindre CHF 651.00. La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) a engagé des mesures de stabilisation dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de planification de l'offre. Les ressources financières nécessaires n'augmenteront que modérément dès 2026, en raison du faible nombre d'ouvertures de classes.

Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le budget a été adapté en raison de la baisse attendue des recettes provenant des forfaits fédéraux concernant les personnes bénéficiant du statut de protection S.

Routes communales : tâche 6150

Constatant les difficultés récurrentes rencontrées au sein des services de conciergerie et de voirie pour disposer d'un effectif complet, et dans l'optique de renforcer ces deux secteurs, le Conseil municipal souhaite engager une personne polyvalente, pouvant intervenir dans les deux services et, idéalement, assurer un appui au fontainier.

Alimentation en eau : tâche 7101 / Traitement des eaux usées : tâche 7201

En fonction de la situation financière du FS ET « Alimentation en eau » et conformément à notre règlement sur l'alimentation en eau avec tarif, la taxe de base du m³ d'eau pour l'année prochaine est maintenue à CHF 1.35/m³ + TVA 2,6% et la taxe de consommation également maintenue à CHF 1.15/m³ + TVA 2,6%.

En fonction du règlement d'assainissement et tarif, la taxe de base du m³ pour l'assainissement reste identique à CHF 1.56/m³ + TVA 8,1% et la taxe de déversement pareil à CHF 1.20/m³ + TVA 8,1%.

Gestion des déchets : tâche 7301

Le montant du financement spécial équilibre de la tâche (FS ET) « Traitement des déchets », s'élève au 1^{er} janvier 2025 à CHF 136'495.39. Le Conseil municipal décide de maintenir la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolus) à CHF 60.00 pour l'année 2026. En effet, cette dernière a été réduite de CHF 5.00 à partir du 1^{er} janvier 2025.

Industrie, artisanat et commerce : tâche 8500

En vue de la saison 2026 des marchés artisanaux et des marchés aux fruits et légumes, la commission «Vie locale» souhaite acquérir de nouveaux bancs de foire. En effet, les bancs de foire actuels ne répondent plus aux normes de sécurité.

Impôts communaux généraux : tâche 9100

Evaluation en fonction des nouvelles déclarations fiscales ainsi qu'en fonction de la situation économique et financière actuelle.

Péréquation financière et compensation des charges : tâche 9300

Les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes font l'objet d'une imputation réciproque sous la forme d'une compensation des charges. Un solde en faveur du canton est compensé par des parts des communes ; un solde en faveur des communes est compensé par des prestations complémentaires du canton (art. 29b, al. 1 LPFC).

Intérêts : tâche 9610

Adaptation des intérêts des dettes à moyen et long terme en fonction des emprunts et des taux en vigueur.

Amortissement du patrimoine administratif existant : tâche 9901

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Le patrimoine administratif existant de CHF 6'372'455.80 a été amorti pendant une durée de 10 ans, soit depuis l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2025.

Plus aucun montant ne figure donc dans le cadre du budget 2026.

2.2 Investissements

Le plan financier basé sur le compte de résultats de l'année 2024 ainsi que sur le budget 2025 actualisé se compose du rapport préliminaire, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul. Il a été élaboré durant les mois de juillet et août de cette année en fonction des informations émanant des responsables des services communaux.

Les principaux investissements à réaliser au cours des prochaines années seront d'ordre d'infrastructures routières, acquisition, construction et rénovation de bâtiments ainsi que dans les domaines du service du feu, culture et loisirs ainsi que la protection et l'aménagement de l'environnement.

En fonction des charges insupportables en ce qui concerne les investissements prévus, certains projets pourront être programmés ultérieurement, réduits ou supprimés.

Au niveau des charges induites, nous aurons pour nos futurs investissements des frais supplémentaires au niveau des amortissements et des intérêts.

Un remboursement annuel reste toujours un objectif au niveau de nos engagements bancaires. En effet, la situation de l'endettement demeure importante et pourrait présenter un danger en cas de mauvaise évolution au niveau des taux d'intérêts. Toutefois, pour les années 2026 et suivantes, une diminution des engagements sera impossible en fonction des investissements prévus ; une stagnation est plutôt envisagée !

Le Conseil municipal mise avant tout sur une politique des investissements en fonction de sa capacité d'autofinancement, soit environ CHF 2'000'000.00 par an.

3 Résultat

3.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2026	Budget 2025	Comptes annuels 2024
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-423 500.00	-701 480.00	392 153.26
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-57 075.00	-374 330.00	501 348.69
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-366 425.00	-327 150.00	-109 195.43
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	7 316 500.00	7 242 500.00	7 126 689.00
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	905 000.00	990 000.00	1 200 058.50
Taxe immobilière (GM4021)	4021	770 000.00	770 000.00	755 385.65
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	2 600 000.00	3 188 000.00	986 069.01

3.2 Résultat du compte global

3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	28 562 775.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	28 089 675.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-473 100.00
Charges financières (GM34)	CHF	239 850.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	289 450.00
Résultat provenant de financements	CHF	49 600.00
Résultat opérationnel	CHF	-423 500.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-423 500.00

3.2.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement	CHF	2 600 000.00
Recettes d'investissement	CHF	0.00

Investissements nets	CHF	2 600 000.00
-----------------------------	------------	---------------------

3.2.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-423 500.00
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	695 050.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	326 500.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-47 000.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	

Autofinancement			CHF	551 050.00
-----------------	--	--	-----	------------

Investissements nets:

Résultat du compte des investissements	5./6		CHF	2 600 000.00
--	------	--	-----	--------------

Résultat du financement	CHF	-2 048 950.00
--------------------------------	------------	----------------------

3.3 Résultat du compte général

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	26 483 225.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	26 376 800.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-106 425.00
Charges financières (GM34)	CHF	239 850.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	289 200.00
Résultat provenant de financements	CHF	49 350.00
Résultat opérationnel	CHF	-57 075.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-57 075.00
--	------------	-------------------

3.4 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	770 150.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	580 675.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-189 475.00

Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	100.00
Résultat provenant de financements	CHF	100.00

Résultat opérationnel	CHF	-189 375.00
------------------------------	------------	--------------------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-189 375.00
--	------------	--------------------

3.5 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	643 700.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	566 100.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-77 600.00

Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	100.00
Résultat provenant de financements	CHF	100.00

Résultat opérationnel	CHF	-77 500.00
------------------------------	------------	-------------------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-77 500.00
--	------------	-------------------

3.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	220 600.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	220 100.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-500.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	50.00
Résultat provenant de financements	CHF	50.00
Résultat opérationnel	CHF	-450.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-450.00

3.7 Résultat du financement spécial « Sapeurs-pompiers »

Sapeurs-pompiers

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	445 100.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	346 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-99 100.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-99 100.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-99 100.00

4 Compte de résultats

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail : 2 chiffres au moins)

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes annuels 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES							
30	Charges de personnel	6 516 450.00	-	6 094 230.00	-	6 025 754.20	276 000.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 435 675.00	-	3 183 975.00	-	3 039 682.32	0.01
33	Amortissements du patrimoine administratif	695 050.00	-	1 287 600.00	-	1 243 115.94	-
34	Charges financières	239 850.00	-	207 300.00	-	177 617.89	-
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	326 500.00	-	326 500.00	-	326 660.00	-
36	Charges de transfert	17 589 100.00	-	17 372 975.00	-	16 895 147.83	255.00
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	210 600.00	-	182 025.00	-	168 050.85	-
3	TOTAL DES CHARGES	29 013 225.00	0.00	28 654 605.00	0.00	27 876 029.03	276 255.01
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	256 000.00	9 795 500.00	256 000.00	9 756 000.00	112 135.30	9 738 842.70
41	Revenus régaliens et de concessions	-	130 000.00	-	135 000.00	-	127 612.00
42	Taxes	-	4 927 725.00	-	4 199 075.00	100.00	4 467 489.18
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	289 450.00	-	318 450.00	-	268 181.37
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	47 000.00	-	29 000.00	-	28 668.13
46	Revenus de transfert	-	13 445 450.00	-	13 589 575.00	4 553.85	13 309 872.20
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
49	Imputations internes	-	210 600.00	-	182 025.00	-	168 050.85
4	TOTAL DES REVENUS	256 000.00	28 845 725.00	256 000.00	28 209 125.00	116 789.15	28 108 716.43
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	-	366 425.00	-	327 150.00	-	109 195.43
9	COMPTES DE CLÔTURE	0.00	366 425.00	0.00	327 150.00	0.00	109 195.43
TOTAL		29 269 225.00	29 212 150.00	28 910 605.00	28 536 275.00	27 992 818.18	28 494 166.87
Excédent de charges		57 075.00		374 330.00			
Excédent de revenus						501 348.69	

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail : 1 chiffre)

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes annuels 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 356 100.00	162 900.00	1 337 700.00	165 600.00	1 317 113.29	165 107.46
		-	1 193 200.00	-	1 172 100.00	-	1 152 005.83
1	Ordre et sécurité publics, défense	656 500.00	1 335 700.00	620 900.00	1 350 900.00	549 325.50	1 281 485.28
		679 200.00	-	730 000.00	-	732 159.78	-
2	Formation	4 841 300.00	1 538 700.00	4 416 180.00	1 090 900.00	4 203 017.94	1 179 103.20
		-	3 302 600.00	-	3 325 280.00	-	3 023 914.74
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	1 053 750.00	77 450.00	1 022 350.00	77 450.00	969 759.74	80 828.35
		-	976 300.00	-	944 900.00	-	888 931.39
4	Santé	24 375.00		23 375.00		24 803.15	440.00
		-	24 375.00	-	23 375.00	-	24 363.15
5	Sécurité sociale	16 768 200.00	12 428 650.00	16 610 700.00	12 443 200.00	16 378 743.87	12 395 703.43
		-	4 339 550.00	-	4 167 500.00	-	3 983 040.44
6	Transports et télécommunications	1 317 300.00	145 300.00	1 174 100.00	120 225.00	1 103 254.59	229 430.90
		-	1 172 000.00	-	1 053 875.00	-	873 823.69
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 807 050.00	1 714 850.00	1 767 100.00	1 670 900.00	1 612 568.66	1 517 064.04
		-	92 200.00	-	96 200.00	-	95 504.62
8	Économie publique	139 800.00	130 500.00	41 300.00	135 500.00	34 229.24	128 914.00
		-	9 300.00	94 200.00	-	94 684.76	-
9	Finances et impôts	1 304 850.00	11 678 100.00	1 896 900.00	11 481 600.00	1 732 614.36	11 448 702.37
		10 373 250.00	-	9 584 700.00	-	9 716 088.01	-
TOTAL		29 269 225.00	29 212 150.00	28 910 605.00	28 536 275.00	27 925 430.34	28 426 779.03
Excédent de dépenses			57 075.00		374 330.00		
Excédent de recettes						501 348.69	

5 Compte des investissements

5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes annuels 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	510 000.00	-	130 000.00	-	199 487.15	-
		-	-	-	-	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	290 000.00	-	148 953.70	-
		-	-	-	-	-	-
2	Formation	100 000.00	-	50 000.00	-	261 389.38	-
		-	-	-	-	-	-
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	100 000.00	-	980 000.00	-	79 658.00	-
		-	-	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
5	Sécurité sociale	50 000.00	-	-	-	61 963.98	-
		-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	1 240 000.00	-	1 138 000.00	-	159 494.00	-
		-	-	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	600 000.00	-	600 000.00	-	260 257.05	-
		-	-	-	-	-	-
8	Économie publique	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-185 134.25	-
		-	-	-	-	-	-
TOTAL		2 600 000.00		3 188 000.00		986 069.01	
Excédent de dépenses			2 600 000.00		3 188 000.00		986 069.01
Excédent de recettes							

6 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

6.1 Evaluations

Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.1.2026			Changements intervenus pendant l'exercice 2026			Motifs de la diminution (-)			Capitaux propres au 31.12.2026		
		CHF		Motifs de l'augmentation (+)	CHF			CHF			CHF
29	Capitaux propres	9 947 700			3 227 900			470 500	29	Capitaux propres	12 705 100
290	Financements spéciaux	2 367 700	9010	Attributions aux FS, capitaux propres	0	9011	Prélèvement sur les FS, capitaux propres	366 425	290	Financements spéciaux	2 001 275
29000	FS «Police du feu»	474 100				9011.0	Prélèvement ordinaire	99 100	29000	FS «Police du feu»	375 000
29001	FS «Alimentation en eau»	1 244 000				9011.1	Prélèvement ordinaire	189 375	29001	FS «Alimentation en eau»	1 054 625
29002	FS «Traitement eaux usées»	524 600				9011.2	Prélèvement ordinaire	77 500	29002	FS «Traitement eaux usées»	447 100
29003	FS «Gestion des déchets»	125 000				9011.3	Prélèvement ordinaire	450	29003	FS «Gestion des déchets»	124 550
293	Préfinancements	3 298 500		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	326 500		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	47 000	293	Préfinancements	3 578 500
29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	1 172 000	3510	Attribution selon la feuille de calcul des valeurs de remplacement	169 000	4510	Prélèvement à hauteur des amortissements ordinaires	20 800	29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	1 320 200
29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	2 126 500	3510	Attribution selon la feuille de calcul des valeurs de remplacement	157 500	4510	Prélèvement à hauteur des amortissements ordinaires	26 200	29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	2 257 800
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	5 800	3896	Attributions		4896	Prélèvements		296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	5 800
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier								29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	
29601	Réserve de fluctuation	5 800							29601	Réserve de fluctuation	5 800
299	Excédent/découvert du bilan	4 275 700	2990	Résultat annuel Excédents (+) Déficits (-)		+	Amortissements supplémentaires 2026 CHF 2 901 409.40	57 075	299	Excédent/découvert du bilan	7 120 025

6.2 Commentaire des évaluations

6.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Afin d'équilibrer le compte de résultats, il est prévu un excédent de charges de CHF 189'375.00 pour l'alimentation en eau ainsi qu'un excédent de charges de CHF 77'500.00 pour l'assainissement.

Dans le domaine des sapeurs-pompiers, le budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 99'100.00 qui sera prélevé du financement spécial « équilibre de la tâche ».

Nous constatons que le financement spécial dans le domaine de l'élimination des déchets présente un solde de CHF 124'550.00 à la date du 31 décembre 2026.

6.2.2 Préfinancements (GM 293)

Aucun commentaire spécifique - voir tableau ci-dessus

6.2.3 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Evaluation du patrimoine financier pendant l'exercice 2024

Compte du bilan	Revalorisation/dévalorisation CHF	Méthode d'évaluation (annexe 1 OCo)	Dernière évaluation
10700.00 Actions BKW Energie SA	1'400.00	Valeur boursière	Extrait bancaire au 31 décembre 2024
10800.00 Terrains PF	0.00	VO 9'190 (1584) x facteur de 1,4	Aucun changement
10840.00 Bâtiment PF	0.00	Rente DS & VO x 1.4	Aucun changement

6.2.4 Excédent ou découvert du bilan (GM 299).

A fin décembre 2026, la fortune nette devrait s'élever à environ CHF 7'120'025.00 soit une augmentation de CHF 2'469'995.00 par rapport au 1er janvier 2025 (CHF 374'330.00 d'excédent de charges 2025, CHF 57'075.00 d'excédent de charges 2026 & suppression des amortissements supplémentaires, CHF 2'901'400.00).

7 Indicateurs financiers (résultat total)

Indicateurs financiers	Unité	Approuvés	Approuvés	Approuvé (ou en projet)	Planification		
		Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029
Excédent du bilan (299)	CHF		4 271 500	4 219 613	7 184 488	7 301 117	7 634 079
Réserves (294)	CHF		3 901 300	3 901 405			
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (294 + 299)	CHF		7 177 099	7 120 024	7 184 488	7 301 117	7 634 079
Résultat annuel, compte général (900)	CHF		374 330	-57 075	64 464	116 628	332 963
Attributions aux réserves de politique financière (+3894) ou prélèvements sur ces réserves (-4894)	CHF						
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (900+3894-4894)	CHF		-374 330	-57 075	64 464	116 628	332 963
Revenu de l'impôt des personnes physiques (400)	CHF		7 442 500	7 319 500	7 981 739	7 819 249	8 177 289
Revenu de l'impôt des personnes morales (401)	CHF		990 000	904 500	819 721	923 807	928 580
Dettes brutes (200, 201, 206)	CHF		18 992 618	18 992 613	17 039 949	17 171 900	17 319 391
Investissements nets, compte général	CHF	3 950 000	3 693 000	3 308 000	3 220 000	2 200 000	1 900 000
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF		2 045	2 028	2 047	2 080	2 175
Degré d'autofinancement (compte général)	%	175,31%	56,03%	42,81%	70,98%	70,23%	62,17%
Quotient de l'excédent du bilan (compte général)	%		44,14%	42,81%	70,98%	70,23%	71,47%
Quotité d'autofinancement (compte global)	%		4,53%	3,14%	2,79%	3,14%	3,74%
Quotité de la charge financière (compte global)	%		4,89%	2,77%	3,27%	3,35%	3,18%
Endettement net/habitant (compte global)	CHF		710,08	710,08	716,13	722,24	728,40
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF		3 098,07	3 098,07	3 015,36	3 073,32	3 193,40
Quotité d'impôt		1,92	1,92	1,93	1,93	1,93	1,93

8 Proposition du conseil communal

Quotité	1,92
Taxe immobilière	1,5‰ du montant de la valeur officielle des immeubles
Taxes des chiens : village extérieur	1 ^{er} chien, CHF 50.00 ; 2 ^{ème} , CHF 60.00 ; 3 ^{ème} , CHF 70.00 ; etc ... CHF 30.00
Déchets	CHF 60.00 par personne dès 18 ans révolus, TVA 8,1% incluse

Prix de l'eau : conformément au règlement concernant l'alimentation en eau avec tarif ainsi qu'au règlement d'assainissement et tarif, le Conseil municipal fixe le montant des taxes périodiques comme suit :

	Alimentation en eau	Assainissement des eaux
Taxe de base	CHF 1.35/m ³ + TVA 2,6%	CHF 1.56/m ³ + TVA 8,1%
Taxe de consommation	CHF 1.15/m ³ + TVA 2,6%	
Taxe de déversement		CHF 1.20/m ³ + TVA 8,1%

soit, un total de CHF 5.54856/m³ (TVA comprise)

Approbation du budget 2026, qui se compose de la manière suivante :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	28 802 625.00	28 379 125.00
Excédent de charges	CHF		423 500.00
Compte général	CHF	26 723 075.00	26 666 000.00
Excédent de charges	CHF		57 075.00
FS Alimentation en eau	CHF	770 150.00	580 775.00
Excédent de charges	CHF		189 375.00
FS Traitement eaux usées	CHF	643 700.00	566 200.00
Excédent de charges	CHF		77 500.00
FS Gestion des déchets	CHF	220 600.00	220 150.00
Excédent de charges	CHF		450.00
FS Sapeurs-pompiers	CHF	445 100.00	346 000.00
Excédent de charges	CHF		99 100.00

Il est proposé à l'assemblée municipale d'approuver le budget 2026.

Commune municipale, Grand-rue 1, 2710 Tavannes

Fabien Vorpe
Maire

Alexis Bourgeois
Secrétaire municipal

Christophe Wölfli
Administrateur des finances

Tavannes, le 21 octobre 2025

9 Approbation du budget

L'organe compétent de la Commune municipale de Tavannes a approuvé le budget 2026 en date du 8 décembre 2025 conformément à la proposition du Conseil municipal du 21 octobre 2025.

Assemblée municipale, 2710 Tavannes

Pierre André Geiser
Président

Alexis Bourgeois
Secrétaire

Tavannes, le 8 décembre 2025